pôle formation santé

FICHE PROGRAMME

CERTIFICAT DE DÉCÈS : NOUVELLE MISSION DES INFIRMIERS

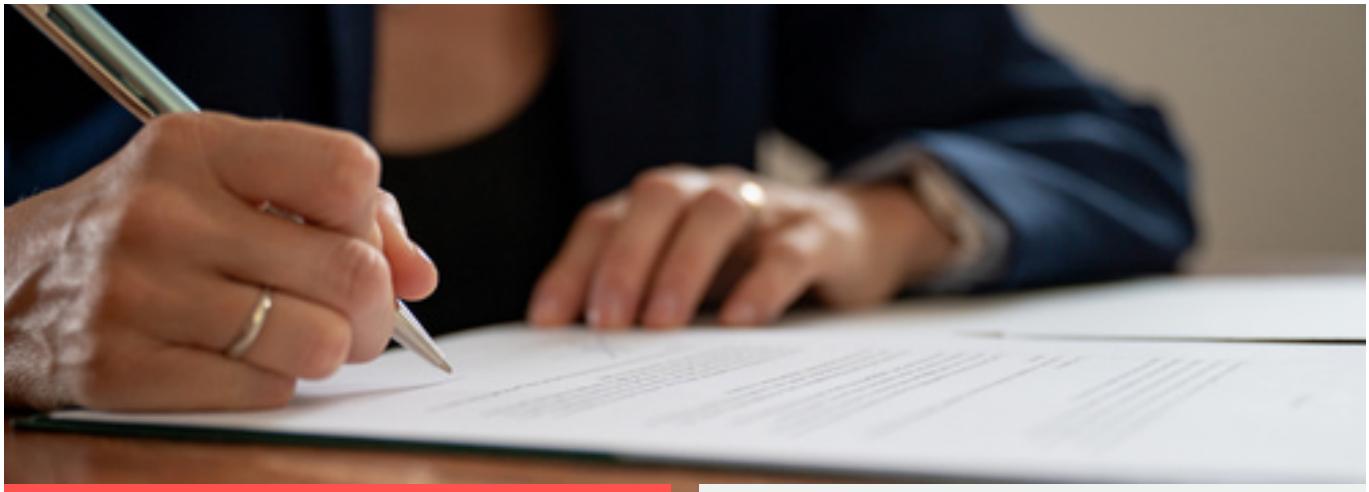

FINANCEMENTS

- FIF-PL
- Individuel

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Infirmier Diplômé d'Etat

MODALITÉ

Classe virtuelle

DURÉE

12 heures

Depuis le 22 avril 2025, les infirmiers diplômés d'État volontaires peuvent établir des certificats de décès, conformément au décret n° 2025-370 et à l'arrêté du même jour. Cette avancée majeure reconnaît pleinement l'expertise infirmière et renforce leur rôle dans la continuité des soins

La formation réglementée et habilitante de 12 heures, garantit la maîtrise des aspects cliniques, juridiques et informatiques liés à cette mission. En intégrant cette responsabilité, les infirmiers contribuent activement à une meilleure organisation des soins et à un accompagnement respectueux des familles endeuillées. Cette évolution offre une opportunité unique de valoriser leur engagement professionnel et de répondre efficacement aux besoins du système de santé

Les objectifs

Module 1
• Expliquer l’usage statistique des causes de décès en France
• Constater un décès et réaliser un examen clinique du corps
• Différencier les modes de décès (naturel, accidentel, suicide, homicide, indéterminé)
• Remplir correctement le volet administratif et le volet médical du certificat de décès
• Synthétiser le processus morbide conduisant au décès pour garantir la qualité des données
Module 2
• Identifier les références réglementaires encadrant l’établissement du certificat de décès
• Transmettre et suivre la réglementation
• Connaître ses responsabilités professionnelles et les risques juridiques associés
• Respecter les enjeux éthiques dans la relation avec les familles
• Rédiger les documents annexes, notamment l’attestation de mort naturelle
Selon l'Arrêté du 22 avril 2025 relatif à la formation délivrée aux infirmiers diplômés d'Etat pour l'établissement d'un certificat de décès,
l'équipe pédagogique composée d'un cadre de santé infirmier et de deux experts : (Mr Jean-Philippe MARCOU, Cadre Infirmier; Dr Laurence SAINTIER, médecin généraliste; Dr Christian COMBE, médecin légiste).

Les + du programme

Formation pratique adaptée au terrain
Formateur expert dans son domaine
Analyse de situations concrètes issues de la vie professionnelle

Les points clés du programme

Expliquer l’usage statistique des causes de décès en France
Constater un décès et réaliser un examen clinique du corps
Différencier les modes de décès (naturel, accidentel, suicide, homicide, indéterminé)
Remplir correctement le volet administratif du certificat de décès selon les consignes officielles
Remplir correctement le volet médical du certificat de décès selon les consignes officielles
Synthétiser le processus morbide conduisant au décès pour garantir la qualité des données
Identifier les références réglementaires encadrant l’établissement du certificat de décès
Transmettre et suivre la réglementation
Connaître ses responsabilités professionnelles et les risques juridiques associés
Respecter les enjeux éthiques dans la relation avec les familles
Rédiger les documents annexes, notamment l’attestation de mort naturelle

Le formateur

L’équipe pédagogique est constituée d’un cadre de santé infirmier et d’un infirmier diplômé d’État impliqués dans des missions pédagogiques, ainsi que d’un médecin légiste et d’un médecin généraliste. Tous les intervenants sont experts dans leur domaine et formé

Méthodes pédagogiques

Pour cette formation, nous vous proposons :
-D’identifier vos besoins de formation grâce au questionnaire sur la formation via la plateforme
-D’approfondir vos connaissances et de vous accompagner pour acquérir et développer des compétences à travers des activités individuelles sous forme d’apports vidéos-quiz-
-D’analyser vos pratiques professionnelles à travers des études de cas cliniques et de cas concrets issus de situations vécues minutés sollicitant les participants sur des réflexions individuelles.
-D’échanger entre vous et le formateur via le forum dédié
-Des axes et des actions d'améliorations via des conseils et des fiches synthèses

Méthode d'évaluation

Pré/post test : cette méthode d’évaluation et de mesure des acquis théoriques sera employée avant et après votre formation. La correction s’effectuera en fin de formation avec correction du formateur. Ce, afin que vous puissiez, par comparaison, constater votre progression au niveau des connaissances acquises.
Bilan de fin de formation : L’analyse de la synthèse de vos bilans, réalisée par le Pôle Formation Santé, permettra d’évaluer votre satisfaction et procéder aux réajustements nécessaires de la formation.
Validation de la formation
À l’issue de la formation, une attestation de participation ainsi qu’un certificat vous sont délivrés sous réserve de la réussite aux évaluations.

Contacts

Pôle Formation Santé
Siège social - Site GREENOPOLIS - 16 rue Berjon - 69009 LYON
Espace Coural - 13 rue de Nazareth 34090 MONTPELLIER
Site de Bordeaux - 33320 EYSINES
Tél. : 04 37 46 18 68
E-mail : inscriptions@poleformation-sante.fr
www.poleformation-sante.fr